

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0007745.2023.001		I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom CIZERON BIO Adresse 291 route de Chevrières 42140 La Gimond Pays France Code ISO FR	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10) Adresse Le Triangle de l'Arche, 9 Cours du Triangle, 92937, Paris Pays France Code ISO FR	
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Importation • Exportation 		
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production de produits biologiques – production de produits en conversion 		
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.		
I.7 Date, lieu Date 16 février 2023 16:20:31 +0100 CET Lieu Paris (FR)	Nom et signature BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE	I.8 Validité Certificat valable du 22/11/2022 au 31/03/2024
(Empty space for additional information or signature)		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	Distribution de produits divers - Distribution de produits divers :		Biologique
	Gamme N° 1 : Prémélanges d'additifs à base de plantes, oligoéléments, vitamines, levure de bière, substances aromatiques et apéritives		
	Gamme N° 2 : Prémix		
	Gamme N° 3 : Aliments minéraux		
	Gamme N° 4 : Aliments à base de poudre de plantes		
	Gamme N° 5 : Conservateurs (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme alimin		Biologique
	Gamme solunat (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme NAT Agneau (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme NAT Bovin (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Brebis (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Cheval (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Chèvre (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Complet Mix Ruminants (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme NAT Correcteur ruminants (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Lapin (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Pondeuse (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Poulet (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Poulette		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat poussin (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Nat Volaille (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Porcelets (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Porcs (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Truie (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Gamme Vache laitière (Aliment pour animaux utilisable en Agriculture Biologique)		Biologique	
Aliments pour animaux de ferme - Matières premières Bio :		Biologique	
Gamme Mélanges Céréaliers Bio			
Gamme N° 1 Céréales et graines Bio			
Gamme N° 2 Aliments pour animaux de ferme Bio			
Gamme N° 3 Troupeaux Bio			
Gamme N° 4 Matières protéiques transformées Bio			
Gamme N° 5 Huiles			
Aliments pour animaux de ferme - Matières premières C2 :		En conversion	
Gamme Mélanges Céréaliers C2			
Gamme N° 1 Céréales et graines C2			
Gamme N° 2 Aliments pour animaux de ferme C2			
Gamme N° 3 Troupeaux C2			
Produits du travail des grains, amidons et produits amylicés - Farine de pois		Biologique	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf	II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ